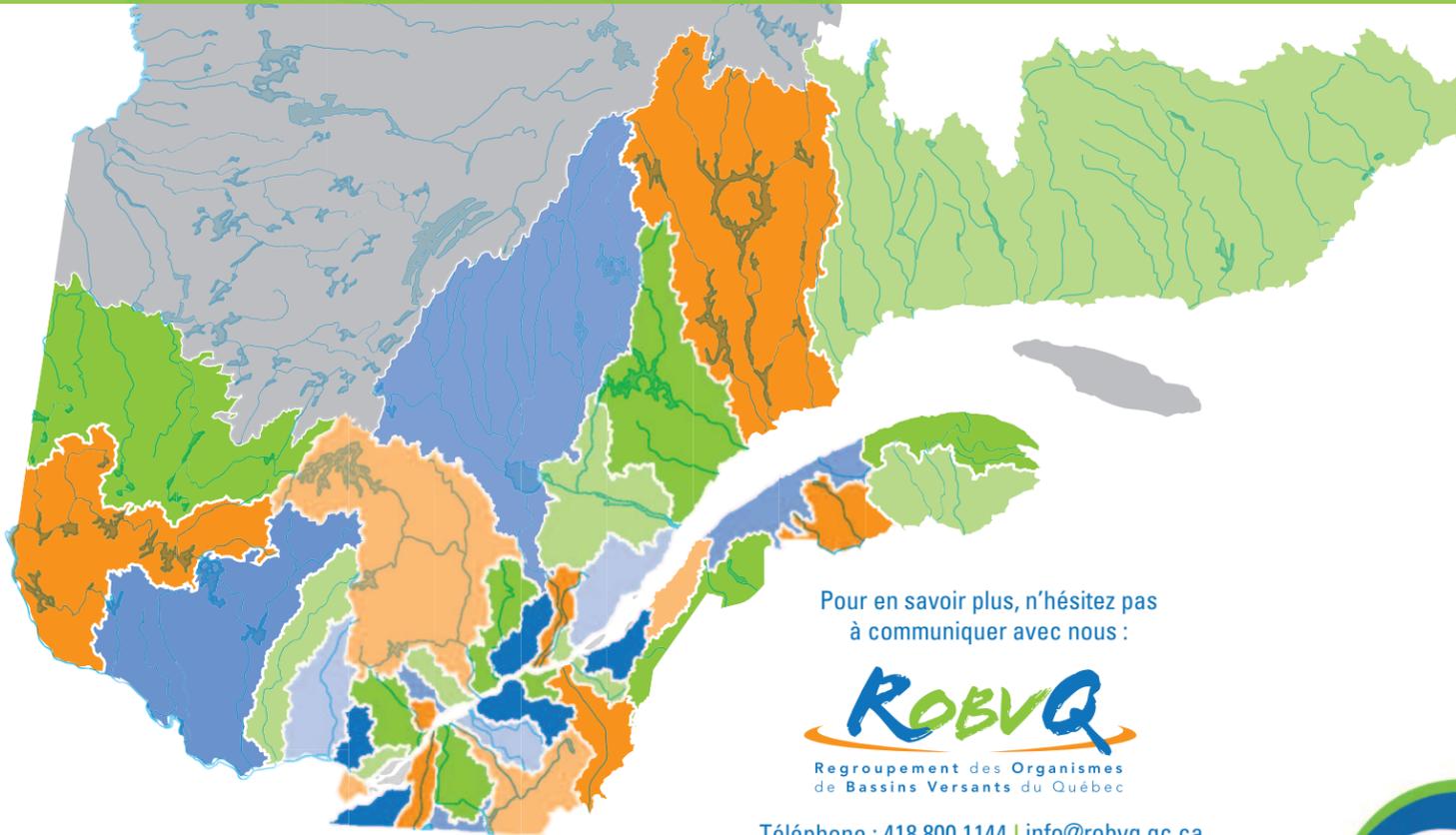


## 40 ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS

En 2009, le gouvernement du Québec a procédé au déploiement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) sur l'ensemble du territoire québécois méridional. Il a ainsi reconnu 40 organismes de bassins versants pour autant de territoires.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec nous :



Téléphone : 418.800.1144 | [info@robvq.qc.ca](mailto:info@robvq.qc.ca)  
Consultez notre site Internet : [www.robvq.qc.ca](http://www.robvq.qc.ca)

Espace pour apposer les coordonnées de l'organisme de bassin versant à contacter dans votre région :

# LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC JOIGNEZ LE COURANT!

Favoriser une meilleure utilisation des ressources en eau, assurer l'approvisionnement et le contrôle de la qualité de l'eau, veiller à la protection des écosystèmes aquatiques, terrestres et riverains afin de préserver la biodiversité, et ce, tout en soutenant le développement économique et social; c'est ce que vise la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

**UN BASSIN VERSANT** est un territoire aux frontières naturelles, indépendantes des limites administratives, caractérisé par un réseau hydrographique dont l'ensemble des eaux s'écoulent vers un même exutoire, soit vers un lac, une rivière, un fleuve ou un océan.



Peu importe l'endroit où nous nous trouvons, nous sommes toujours dans un bassin versant.

## La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) désigne un mode de gestion permettant aux acteurs de l'eau d'agir en tenant compte de l'ensemble des usages et des activités qui ont un impact sur l'eau et qui se déroulent sur le territoire d'un bassin versant.

Cette approche a pour avantages :

- d'inclure les **intérêts** et les préoccupations des différents acteurs de l'eau;
- d'**impliquer** les acteurs de l'eau, incluant les citoyens, d'un même bassin versant au sein du **processus décisionnel**;
- de favoriser une coordination efficace des **actions** entreprises sur le territoire;
- de contribuer à l'établissement d'une **vision commune** et d'ainsi promouvoir un développement durable.

La coordination de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec est assurée par les organismes de bassins versants (OBV).





## LES OBV DU QUÉBEC EN MOUVEMENT POUR L'EAU

Les organismes de bassins versants (OBV) du Québec travaillent à la mobilisation et la concertation des acteurs de l'eau et des citoyens sur le territoire d'un bassin versant. Par une planification de la gestion des ressources en eau, ils les soutiennent dans la mise en oeuvre d'actions.

La mission des OBV est définie par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée en 2009. Ils ont, en vertu de celle-ci, pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau, d'en promouvoir et d'en suivre la mise en oeuvre. Chaque organisme de bassin versant doit réaliser sa mission en s'assurant d'une représentation équilibrée dans sa composition des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont les milieux gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire (Art. 14 (3) 1).



En ce sens, les OBV, mandatés par la Loi et légalement constitués, planifient des actions ciblées et représentatives de leur milieu afin de protéger et de valoriser les ressources en eau de leur territoire.

## LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

Le **PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)** est un outil de planification des actions à réaliser afin d'assurer une gestion saine et efficace des activités et des usages liés à l'eau sur le territoire d'un bassin versant. Il est élaboré en collaboration avec les acteurs du milieu et mis en oeuvre par ces derniers. Le PDE rassemble les éléments d'information nécessaires à la compréhension des problèmes d'ordre hydrique, environnemental, territorial ou social et présente les objectifs et les actions à entreprendre. Il est mis à jour en continu.



## VOUS ÊTES UN ACTEUR DE L'EAU!

Le terme «acteurs de l'eau» désigne l'ensemble de la population qui est en contact avec la ressource dans le cadre de son travail, de ses loisirs et/ou afin de répondre à ses besoins. Agriculteur, citoyen, élu, pêcheur, producteur forestier, etc.; vous êtes tous des acteurs de l'eau!



### POUR VOUS IMPLIQUER...

Envie d'agir pour l'eau? N'hésitez pas à contacter l'organisme de bassin versant (OBV) de votre région afin de vous impliquer. Vous pourriez, par exemple, siéger à la table de concertation de l'organisme ou participer à la mise en oeuvre de diverses actions du plan directeur de l'eau (PDE)!